

HAUTE MARNE

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

du registre de délibérations du Comité d'Administration de  
la COMMUNAUTE DE COMMUNES de Laferté/Amance

LANGRES

Séance du 17 août 2007  
L'an deux mille sept  
et le dix sept août  
à 20 H 30

Date de convocation : 8 août 2007

**OBJET :**

**Itinéraire à haut niveau de  
service de Langres à Vesoul**

**Nombre de votants : 17**

DRE FRANCHE-COMTÉ SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE			
COURRIER ARRIVÉ LE 17 SEP. 2007			
Destinataire	Attrib.	Projet réponse	info.
Chef SMO			
RDO :	α		
PAO			
Cellule GFP :			
Cellule PFM :			

Le conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents :** MM. GUILLAUMOT - GUENIOT - OUZELET - BARINET - JOFFRAIN  
BEGUINET - GAUTHIER - MOLLE - BREDELET - ENARD - SAUSSARD - VALIN -  
TOUSSAINT - DAPRET - JUY - DESANDRE - GERY -

Excusés : MM GUILLAUME - COLLIN - BELOT - POINSOT - ZAPATTA -BOUGENOT -

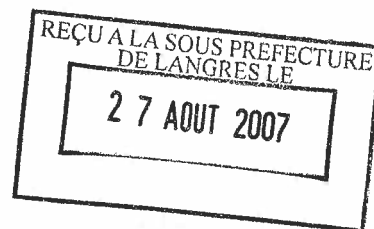
Absents : MM- MARTIN (suppléant) - MONGIN (suppléant) - TISSERAND - VERBECQ -  
- ROUSSELOT (suppléant) - JEANNOT - PLURIEL - BAVARD - BRESSON - FRENETTE -  
LINOTTE - PERTEGA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire de Laferté sur Amance peut délibérer.

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Laferté sur Amance, à l'unanimité, souhaite que la desserte de Fayl Billot se fasse au niveau de la Rose des Vents, ce qui permettrait ainsi d'avoir accès directement à la D460.**

**Cela permettrait d'irriguer en même temps le canton de Laferté sur Amance, et la ville de Bourbonne les Bains, seule station thermale de la Région Champagne Ardenne (25 km).**

**D'autre part, cela faciliterait également l'accès direct à la ville de Champlitte (18 km).**



Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**Le président,  
Jean François GUENIOT**



Pour extrait certifié conforme